

## HONORAIRES

### TRANSACTIONS

- 1) **VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION ou PROFESSIONNEL  
CESSIONS DE PARTS DANS LES SCI  
VIAGERS (SUR VALEUR VENALE ET GLOBALE)**

Honoraires à la charge du Vendeur ou de l'Acquéreur selon mandat :

10% TTC Transaction sur stationnements ( minimum 2 500 €) charge vendeur

6% TTC Transaction sur biens immobiliers ( minimum de 6.000 € ) charge vendeur

6.37 % TTC Transaction sur biens immobiliers ( minimum de 6000 €) charge acquéreur

- 2) **VENTE D'IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL**

9% + T.V.A. = 10,76 % TTC ..... à la charge de l'acquéreur  
et 9% + T.V.A. = 10,76 % TTC ..... à la charge du vendeur

- 3) **VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

(Cession droit au bail, parts de ASRL, actions de Société Anonyme)

11% + T.V.A = 13,15 % TTC ..... à la charge de l'acquéreur

- 4) **AVIS DE VALEUR**

200,00 TTC (offert si mandat de vente signé)

Taux TVA 20 %

N° Orias : 16002550



### LOCATIONS

- 1) **APPARTEMENTS, VILLA : VIDES OU MEUBLES DE LONGUE DUREE**

#### HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- 1) – Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail est fixé à un montant de 10.00€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.  
2) – Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à un montant de 3.00€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.

#### HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR

- 1) – Le montant du plafond d'honoraires à la charge du Bailleur pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail est fixé à un montant de 10.00€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.  
2) – Le montant du plafond d'honoraires à la charge du Bailleur pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à un montant de 3.00€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.  
3) – Honoraire d'entremise et de négociation à la charge du Bailleur : 1 mois de loyer charges comprises moins les points -1) et -2)

#### 2) **STATIONNEMENT**

Un mois de loyer charges comprises à la charge du propriétaire(TTC)  
Et un mois de loyer charges comprises à la charge du locataire(TTC)

- 3) **LOCATION A USAGE COMMERCIAL, GERANCE DE COMMERCE OU INDUSTRIEL, PROFESSIONNEL**

30% TTC du loyer annuel à la charge par moitié du locataire et du propriétaire

### ADMINISTRATION - GESTION

#### LOCAUX D'HABITATION, PROFESSIONNELS ou COMMERCIAUX

	Gestion Courante
TARIF	6.00% HT sur toutes les sommes encaissées, soit 7.20 % TTC
Garantie de loyer *	Sur toutes les sommes encaissées soit 2,8%

1) **VACATIONS** : 50 € HT soit 60 € TTC

5) paiement charges corpo : 1.20 %

2) **AIDE A LA DECLARATION DE REVENUS FONCIER** : 62 € TTC

6) **AVENANT AU BAIL** 250 TTC

3) **RENOUVELLEMENT BAIL** : 200 € TTC

4) **DUPLICATA BAIL** : 10 € TTC